



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille quinze et le Vendredi 23 octobre, à quinze heures trente six,
Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'eau, convoqués le 16 octobre 2015, se sont réunis en la
maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1^{er} Adjoint au Maire de la
Commune de Morne-à-L'eau.*

Etaient présents (27): Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Judex LACLUSSE, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolores BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Marie-Christine NANNETTE, Madame Michelle MAKALIA/ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES.

Etaient Excusés (01): Monsieur Jean-Claude LOMBION.

Etaient représentés (01) : Madame Marie Chantale SAINT-SAUVEUR.

Etaient absents (4): Madame Laure PHAETON, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE / MARIE.

*Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.*

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

*Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre
du jour qui appelait notamment :*

Délibération n°07-18-2015

Approbation du projet d'organisation de la manifestation Foulées de Vieux-Bourg « Mémorial Evan MARINETTE »

La 7^{ème} édition des Foulées de Vieux Bourg « Mémorial Evan Marinette », se déroulera dans le cadre des animations de la fête patronale. Il s'agit d'une compétition d'athlétisme, rebaptisée depuis l'année dernière « Mémorial Evan Marinette », en hommage à ce grand athlète mornalien. C'est une course hors stade qui se déroulera en collaboration avec la section d'athlétisme de L'ETOILE de Morne à l'Eau et la Ligue Guadeloupéenne d'Athlétisme.

Le départ est fixé le **samedi 21 Novembre 2015 à 16h00**, sur le port le pêche de Vieux Bourg.

Cette épreuve Open est ouverte aux meilleurs athlètes du département et d'ailleurs, mais aussi, aux sportifs du dimanche.

La Direction des Affaires Sportives sera l'opérateur municipal de la manifestation.

La grille des prix est la suivante :

FOULEES DE VIEUX BOURG 2015 « Mémorial Evan Marinette » GRILLE DES PRIX

HOMMES (en €)		FEMMES (en €)	
1	250	1	250
2	200	2	200
3	170	3	170
4	150	4	150
5	120	5	120
6	100	6	100
7	90	7	90
8	80	8	80
9	70	9	70
10	60	10	60
11	50	11	50
12	40	12	40
TOTAL	1380	TOTAL	1380

Monsieur le Maire propose par ailleurs de fixer les droits d'inscription de cet évènement sportif à 10 euros par athlète.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

***Vu le Code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,***

DECIDE :

Article 1^{er} : De valider la grille des prix relative à la manifestation intitulée « Les Foulées de Vieux-Bourg « Mémorial Evan Marinette », pour un montant total de 2760 € (deux mille sept cent soixante euros). Les primes de courses seront payées par le régisseur de la Direction des Affaires Sportives à l'issue de la compétition.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de la Collectivité;

Article 3 : D'approuver la fixation des frais d'inscription par athlète à 10 euros (dix euros) ;

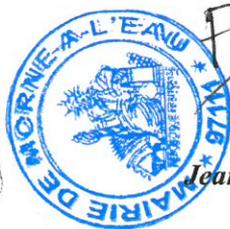
Article 4 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

Article 5 : Le dossier administratif relatif à cette compétition est annexé à la présente délibération ;

Article 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

***Pour expédition certifié conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 04 novembre 2015,***



Le Maire,

Jean-Claude LOMBION

Philipson FRANCFORT

1^{er} Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le.....

Formalités de publicité

Effectuées le.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre